

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

Classé

Rempart Ouest en terre crue et logis adossé, au lieu-dit le Castet 16/06/2016
En totalité

Service: DRAC

Inscrit

Ensemble dit Le Castet 31/12/2014
Terrain d'assiette des parcelles n° 419, 420, 421, 422, 430; église Saint Pierre; maison dite des chasseurs; logis et rempart en terre crue; pont non cadastré; portion de voie communale dite du village

Motte castrale 12/02/2015
En totalité

Service: DRAC

I4 Réseau électrique

*Liaison aérienne 63 kV n° 1
 MIDOUR-VIC FEZENSAC*

Service: RTE - Groupe exploitation

I7 Stockage souterrain de gaz

Tout travail dans le sous sol excédant une profondeur de 300 mètres est soumis à autorisation

*SITE STOCKAGE GAZ.TYPE SERVITUDE
 Stockage d'Izaute*

23/10/1990

Service: DREAL

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

20/06/2014

Service: DDT32

PT2 Télécommunications : protection contre les obstacles

Limitation de hauteur

Mont de Marsan - Villemagne

10/04/2012

Service: Armées(USID Mt de Marsan)

T1 Voies ferrées

Servitude non aedificandi et non plantandi

Voie ferrée

Service: SNCF

T4 Balisage aéronautique

Obligation de balisage des obstacles

Dégagement aérodrome Nogaro

31/08/1995

Service: DGAC-délégation locale

T5 Dégagement aéronautique

Limitation de hauteur

Dégagement aérodrome Nogaro

31/08/1995

Service: DGAC-délégation locale

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC